

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CABINET

DEMANDE D'EXCUSES DE LA PART DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE EN RAISON DE PROPOS AU SUJET DES GENS DU CAP-BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Le 20 octobre dernier, je prenais la parole à la Chambre pour recommander instamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) d'envisager l'exploitation de nouvelles mines de charbon au Cap-Breton. J'ai obtenu une réponse plutôt satisfaisante, car le ministre a affirmé:

Je connais depuis assez longtemps le député pour être très conscient des problèmes du Cap-Breton; il peut donc être sûr que son instance sera dûment notée, que je ne la perds pas de vue.

Le mercredi 9 novembre dans un discours qu'il faisait à la Chambre le même ministre déclarait:

L'exploitation de nos mines de charbon se fait lentement il est vrai, et c'est un des points...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut présenter une motion, il doit le faire tout de suite.

M. Muir: Oui, monsieur, je le ferai volontiers, mais je dois donner des explications pour la gouverne de Votre Honneur. Le ministre a ensuite ajouté:

... surtout au Cap-Breton à cause des coûts, j'irais même jusqu'à dire parce que les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi.

Puis il a avoué: «C'est une grave accusation.»

M. l'Orateur: Si le député veut présenter une motion, qu'il le fasse sur-le-champ.

M. Muir: Je propose donc, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Étant donné les insinuations bêtes et révoltantes du ministre qui a laissé entendre plus ou moins implicitement que les gens du Cap-Breton étaient paresseux et ne pouvaient pas garder leur emploi, qu'il soit tenu de s'excuser publiquement des propos outrageants (outrageous contumely) qu'il a tenus à leur égard.

Je pourrais peut-être ajouter pour la gouverne du ministre que le mot «contumely» ne signifie pas «moissonneuse batteuse». S'il veut savoir ce que cela veut dire, nous lui enverrons un dictionnaire.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MESURES POUR MAJORER LE TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ose croire qu'il y a des députés de tous les partis qui aimeraient que cette motion soit adoptée sans débat. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants, maintenant qu'il sait parfaitement à quoi s'en tenir sur la profonde inquiétude que sa décision de ne pas majorer le taux de base des pensions pour invalidité de guerre a créée chez un grand nombre d'anciens combattants, de soumettre de nouveau cette question au cabinet puisque la Chambre estime que le taux de base de ces pensions devrait être aligné sur le salaire net de cinq catégories de fonctionnaires comme le Parlement l'avait approuvé en 1973 et que des mesures à cet effet soient prises sans plus tarder.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE DES PROPOSITIONS RELATIVES À UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

A la suite de l'émission télévisée *Télé Mag* du réseau français de Radio-Canada qui a rendu public un sondage dans lequel les Québécois interrogés optaient à 70 p. 100 pour un fédéralisme renouvelé, appuyaient dans une proportion de 35 p. 100, c'est-à-dire plus que l'ensemble des partis d'opposition, le gouvernement Lévesque, et en face de l'incertitude constitutionnelle actuelle, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):